

ARRÊTÉ N°136/2026

Interdiction de stationner Parkings Salle des Fêtes/ Complexe Sportif Du Vendredi 06 novembre 10h00 au lundi 09 novembre 2026 à 15h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de la fête de la Pomme, l'accès aux parkings de la salle des fêtes et du complexe sportif seront interdits du vendredi 6 novembre à 10h00 au lundi 9 novembre 2026 à 15h00.

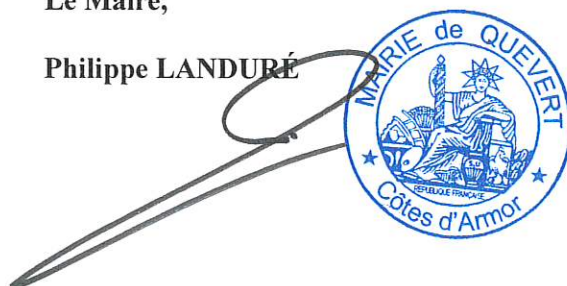
ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'association organisatrice.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 04/09/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 10 septembre 2026